

# ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

## ANCIENNEMENT " ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES "

*En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement*

Date d'édition : 16/04/2026

**Parcelle Cadastre :**

000 - AE - 0323

**Adresse du bien :**

43 rue de verdun

78200 MANTES LA JOLIE



Plan de prévention des risques	Etat	Date	Exposition
Plan de surfaces submersibles	Approuvé	08/02/1995	non
Inondation de la Seine et l'Oise	Approuvé	30/06/2007	non
Inondation	Approuvé	01/08/1990	non
Mouvement de terrain	Approuvé	05/08/1986	non
Zonage sismique : Zone 1 - Très faible	-	-	oui
Zonage du retrait-gonflement des argiles	-	-	non
Potentiel radon : Catégorie 1 - Faible	-	-	oui
Plan d'Exposition au Bruit	-	-	non
Obligations Légales de Débroussaillage	-	-	non
Pollution des sols	BASIAS : 25	BASOL : 0	ICPE : 4

# Etat des risques

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou au potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

## Adresse de l'immeuble

43 rue de verdun - Parcelle cadastrale : 000-AE-0323

78200 - MANTES LA JOLIE

## Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS\* oui  non   
prescrit (1)  anticipé (2)  approuvé (3)  approuvé et en cours de révision (4)  date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

préciser (inondations, mouvement de terrain...)

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui  non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERES\* oui  non   
prescrit (1)  anticipé (2)  approuvé (3)  approuvé et en cours de révision (4)  date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

préciser (inondations, mouvement de terrain...)

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers oui  non

Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés oui  non

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR TECHNOLOGIQUES\* oui  non   
prescrit (1)  anticipé (2)  approuvé (3)  approuvé et en cours de révision (4)  date

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique  effet thermique  effet de surpression

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui  non

> L'immeuble est situé en zone de prescription oui  non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location (5) oui  non

## Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité  
zone 1 très faible  zone 2 faible  zone 3 modérée  zone 4 moyenne  zone 5 forte

## Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui  non

## Information relative à la pollution des sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui  non

## Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe Naturelle / Minière / Technologique

> L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe Naturelle / Minière / Technologique ? oui  non

## Situation de l'immeuble au regard du risque recul du trait de côte

> L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n°2022-750 du 29 avril 2022 ? oui  non

> L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : [www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr). oui  non

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

d'ici à trente ans  compris entre trente et cent ans

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ? oui  non

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ? oui  non

## Situation de l'immeuble au regard de l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)

> L'immeuble se situe dans une zone soumise à l'Obligation Légale de Débroussaillage oui  non

## Situation de l'immeuble au regard du plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB  
non  zone D faible  zone C modérée  zone B forte  zone A très forte

## Documents à fournir obligatoirement

> Si le bien est concerné par un ou plusieurs plans de prévention des risques :

- un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire ;
- un extrait du règlement concernant le bien.

> Si le bien est situé dans une commune classée en zone de sismicité de niveau 2,3,4 ou 5 :

- la fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

> Si le bien est situé dans une commune classée en zone à potentiel radon de niveau 3 :

- la fiche d'information sur le radon disponible sur le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

> Si le bien est situé par un document d'urbanisme dans une zone exposée au recul du trait de côte :

- un extrait des prescriptions applicables à cette zone.

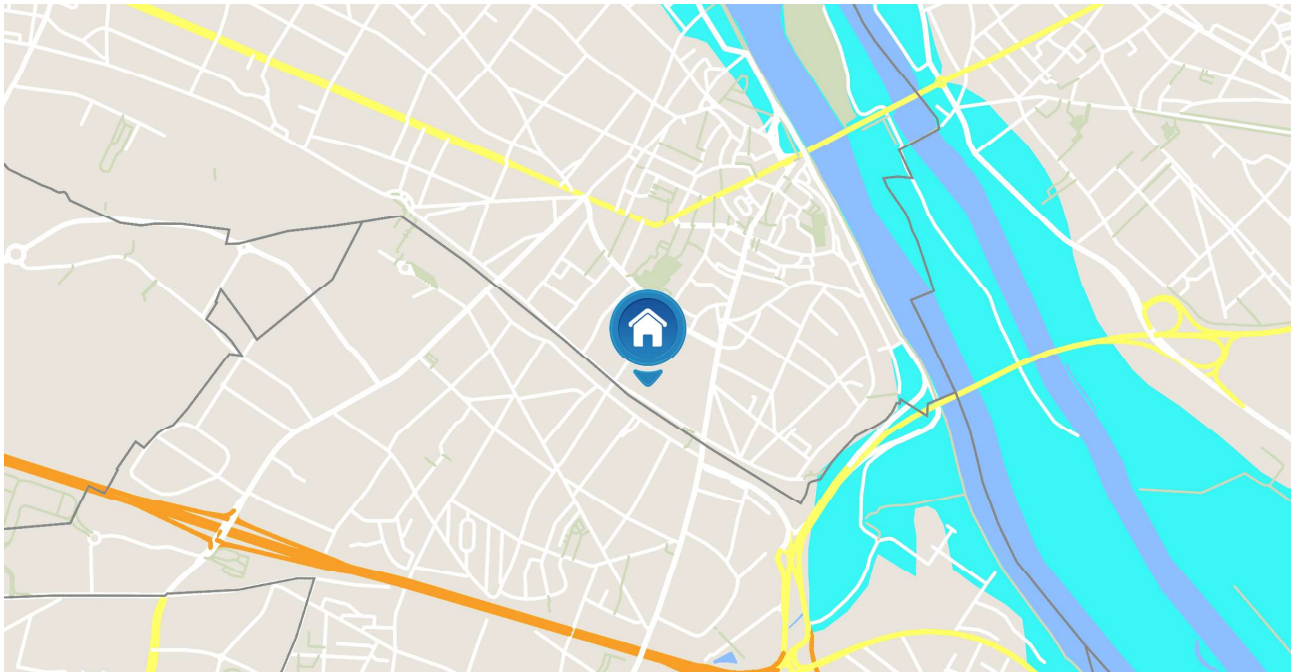
- La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité

Vendeur / Bailleur	Date / Lieu	Acquéreur / Locataire
Nom :	Date : <b>16/04/2026</b>	Nom :
Signature :	Lieu : <b>MANTES LA JOLIE</b>	Signature :

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez les sites Internet : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) et [www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)

## **Extrait cartographique du PPR : Plan de surfaces submersibles**

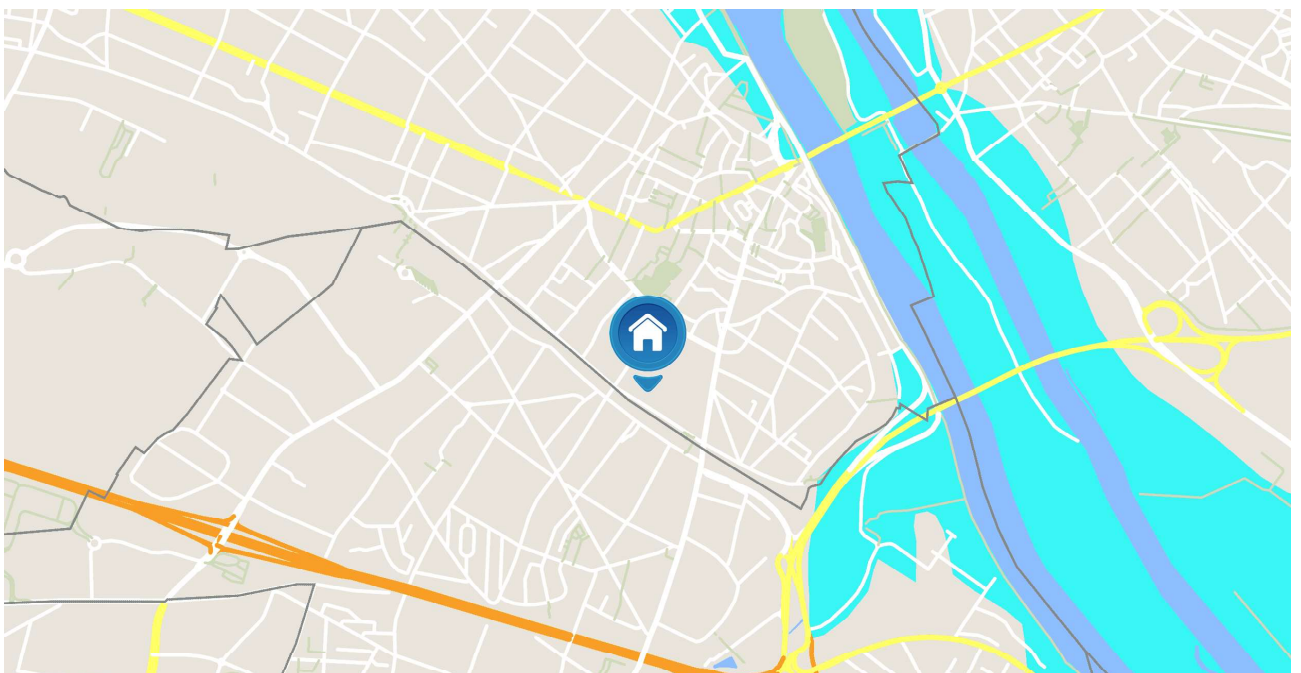
*Le bien immobilier n'est pas situé à l'intérieur d'une zone à risques*



---

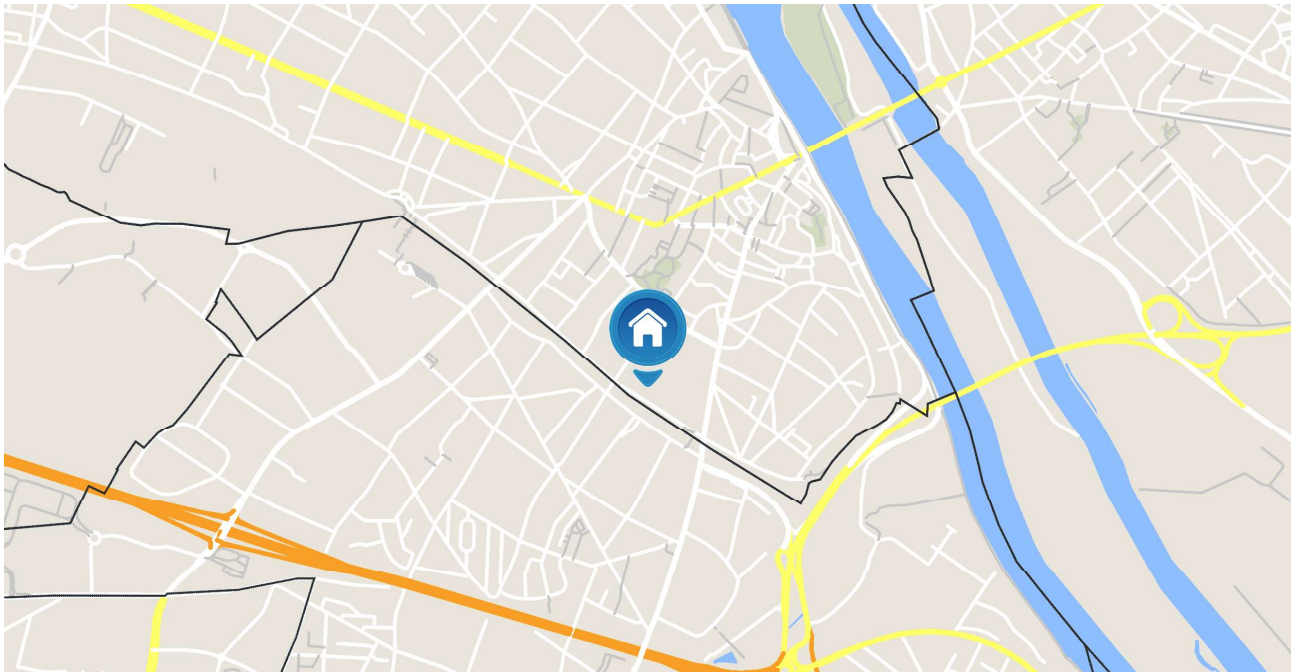
## **Extrait cartographique du PPR : Inondation de la Seine et l'Oise**

*Le bien immobilier n'est pas situé à l'intérieur d'une zone à risques*



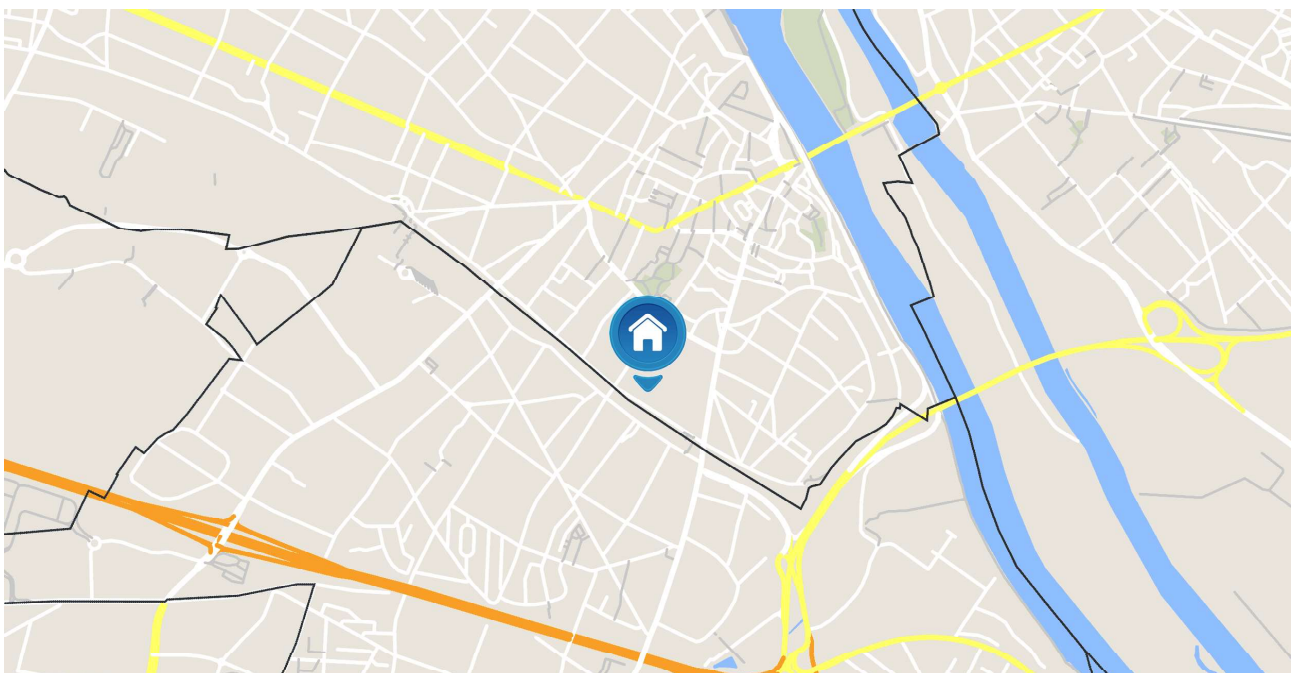
## Extrait cartographique du PPR : Mouvement de terrain

*Le bien immobilier n'est pas situé à l'intérieur d'une zone à risques*

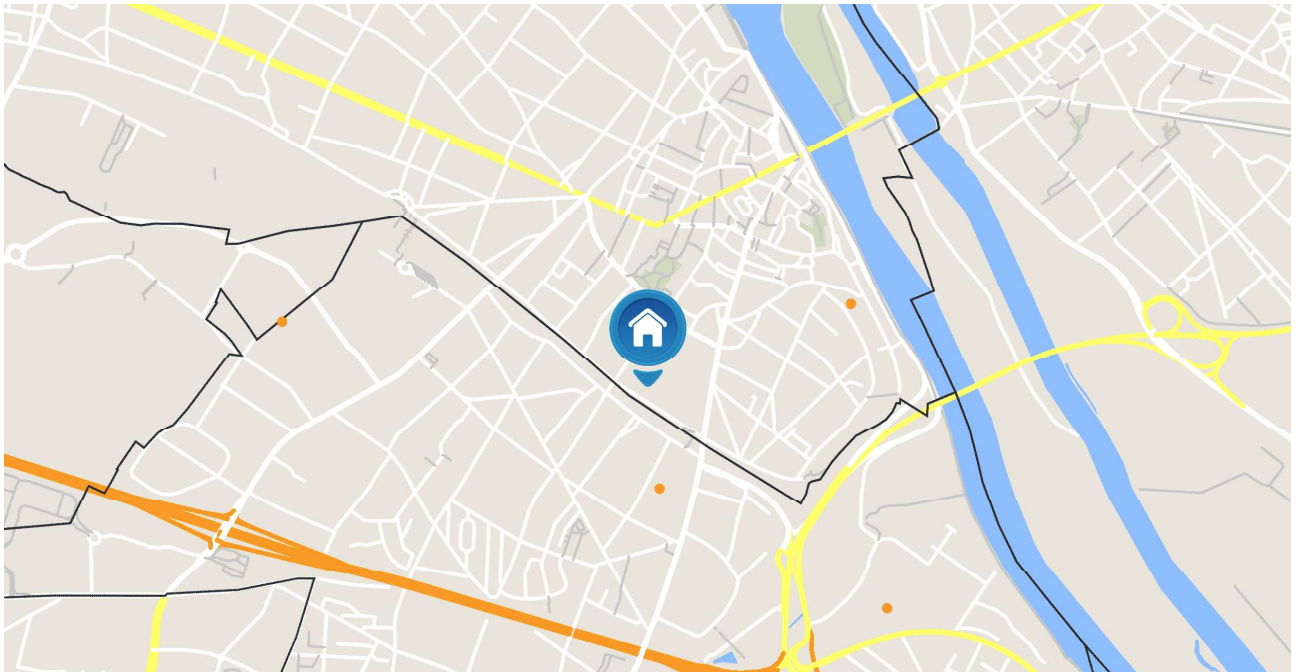


## Extrait cartographique du Plan d'Exposition au Bruit

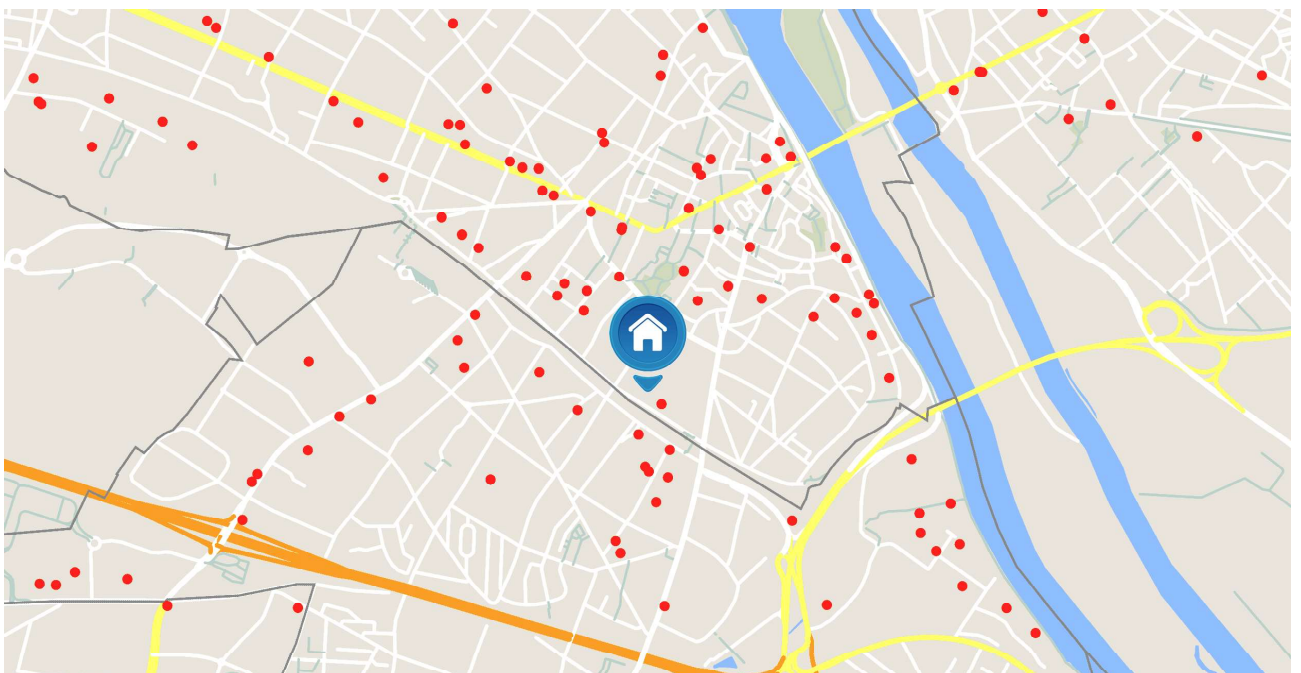
**Zone A**      **Zone B**      **Zone C**      **Zone D**



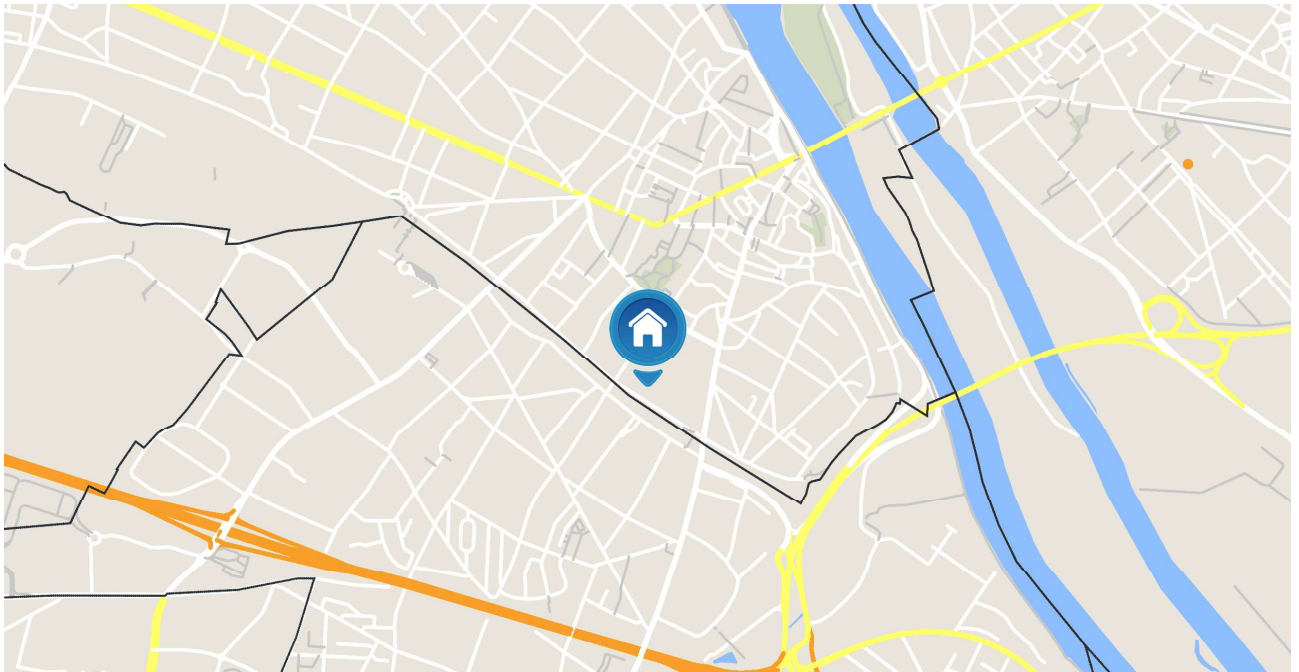
**Extrait cartographique du secteur d'information sur les sols (SIS)**



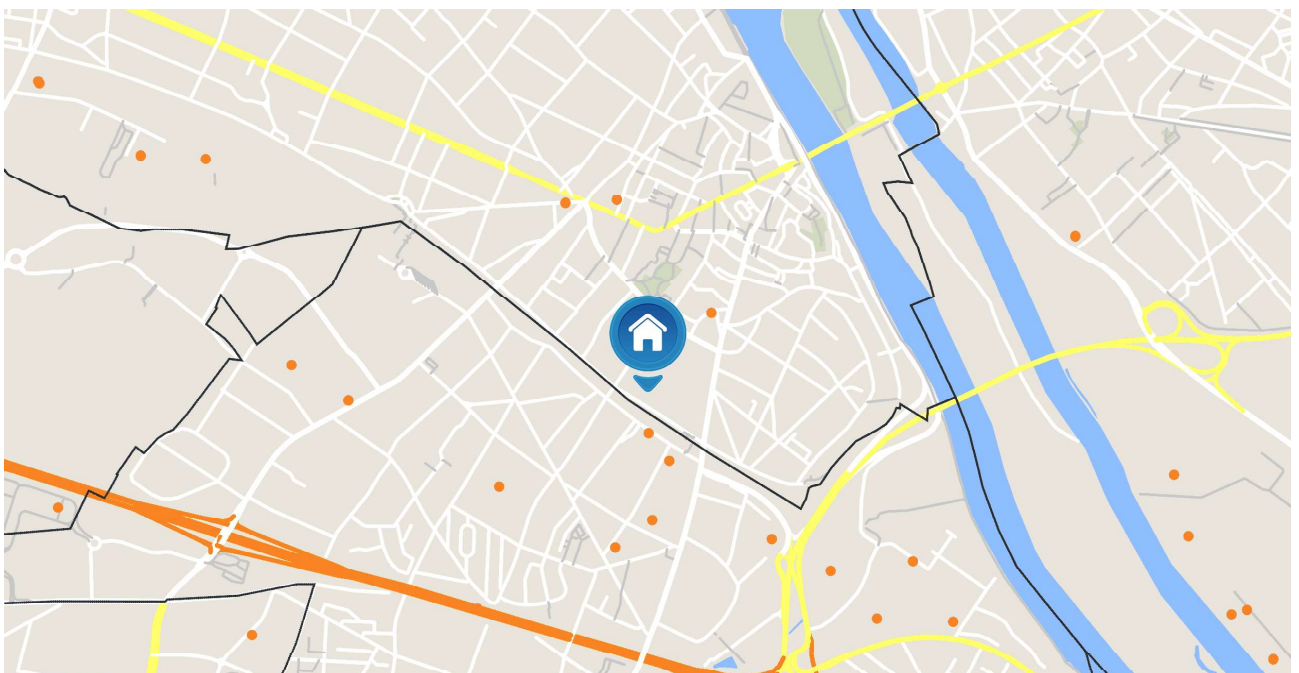
**Extrait cartographique de l'inventaire BASIAS des anciens sites industriels et activités de services**



**Extrait cartographique des sites pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre curatif ou préventif (BASOL)**



**Extrait cartographique de la base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement (ICPE)**



# ETAT DES SERVITUDES 'RISQUES' ET D'INFORMATION SUR LES SOLS

ANCIENNEMENT " ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES "

En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement

## Situation du Risque de Pollution des Sols

dans un rayon de 500m autour de votre bien

Type	Identifiant	Nom et/ou activité	Distance
BASIAS	IDF7801012	QUESNAY (CENTRE HOSPITALIER FRANCOIS) - Activités hospitalières	194 m
BASIAS	IDF7801028	JULLIEN ET CIE (SOCIETE) - Transports terrestres et transport par conduites	430 m
BASIAS	IDF7801059	IMPRIMERIE MANTAISE (S.A. ) - Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	362 m
BASIAS	IDF7801082	MIMRIC (SOCIETE DES ETABLISSEMENTS) - Fabrication d'autres matériels électriques et électromagnétiques (pour moteurs et véhicules ou non)	205 m
BASIAS	IDF7801083	BUFFET CRAMPON - Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	422 m
BASIAS	IDF7801126	PETIT MANTAIS (SOCIETE LE ) - Imprimerie de journaux, de livres et revues	370 m
BASIAS	IDF7801108	SOCIETE DES ETABLISSEMENTS ROGER BREMENT - Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto... )	285 m
BASIAS	IDF7801017	PRIEUR (S.A.R.L. LES ANCIENNES FONDERIES LANGEVIN DES ETABLISSEMENTS TH.) - Fonderie de fonte	317 m
BASIAS	IDF7801018	CONSTRUCTIONS MECANIKES DE MANTES (S.A.R.L. ATELIERS DE ) - Décolletage	319 m
BASIAS	IDF7801030	PRESS TOI (Pressing) - Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ;	419 m
BASIAS	IDF7801048	GARAGE DE LORRAINE (S.A.R.L.), anc. SOCIETE DU GARAGE DE L'ILE DE FRANCE, anc. SOCIETE DES ETABLISSEMENTS PELLERIN - Garages, ateliers, mécanique et soudure;Commerce de	447 m
BASIAS	IDF7801049	SOC ? - Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	226 m
BASIAS	IDF7801052	CHENEAU MAILLARD ET CIE (S.A.) - Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	381 m
BASIAS	IDF7801053	STEIN ET CIE (SOCIETE) - PRISUNIC - Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	440 m
BASIAS	IDF7801057	L'AMI CLEAN (SOCIETE), anc. A.B.C.I. (S.A.R.L.) - Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de	307 m
BASIAS	IDF7801069	SOC ? - Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	437 m
BASIAS	IDF7801071	GRESILLON (S.A.) - Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto... );Garages, ateliers, mécanique et soudure	250 m
BASIAS	IDF7801072	SOC ? - Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	222 m
BASIAS	IDF7801074	SOC ? - Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...)	252 m
BASIAS	IDF7801088	SOCIETE SELMER + SOCIETE D'EXPLOITATION AUTOMOBILES ET MACHINES AGRICOLES - Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station	383 m
BASIAS	IDF7801091	TRANSPORTS (S.A. FRANCAISE DE TRANSPORTS ET CAMIONNAGES) - Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramway, métro et atelier de	338 m
BASIAS	IDF7801092	BALLAUF (S.A. DES ETABLISSEMENTS BALLAUF) - Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants;Décharge de déchets	398 m
BASIAS	IDF7801093	PHOTEC INDUSTRIE - Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et	494 m
BASIAS	IDF7801122	SOC ? - Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	300 m

43 rue de verdun

78200 - MANTES LA JOLIE

# ETAT DES SERVITUDES 'RISQUES' ET D'INFORMATION SUR LES SOLS

ANCIENNEMENT " ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES "

En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement

## Situation du Risque de Pollution des Sols

*dans un rayon de 500m autour de votre bien*

Type	Identifiant	Nom et/ou activité	Distance
BASIAS	IDF7801123	IMPRIMERIE MANTAISE (S.A.), anc. SOCIETE SOISSONS - Chaudronnerie, tonnellerie;Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)	347 m
ICPE	0006503361	BUFFET CRAMPON	375 m
ICPE	0006503360	BREMENT	279 m
ICPE	0006510501	ABCI Pressing L'Ami Clean	221 m
ICPE	0100007997	AQUADORIA	456 m

43 rue de verdun

78200 - MANTES LA JOLIE

**ETAT DES SERVITUDES 'RISQUES' ET D'INFORMATION SUR LES SOLS**

ANCIENNEMENT " ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES "

*En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement***Déclaration des sinistres indemnisés***en date du 16/04/2026 sur la commune de MANTES LA JOLIE*

Type de catastrophe	Début	Fin	Publication	J.O.	Indemnisation
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1990	10/06/1991	19/07/1991	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1991	31/12/1996	12/05/1997	25/05/1997	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	27/07/2012	02/08/2012	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2004	31/03/2004	20/02/2008	22/02/2008	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2004	30/09/2004	20/02/2008	22/02/2008	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2005	31/03/2005	20/02/2008	22/02/2008	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1994	26/12/1995	07/01/1996	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1995	31/12/1996	26/05/1998	11/06/1998	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	02/10/2007	02/10/2007	22/11/2007	25/11/2007	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1996	31/12/1996	27/12/2000	29/12/2000	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1991	06/11/1992	18/11/1992	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1992	30/06/1997	12/03/1998	28/03/1998	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/1997	31/12/1997	27/12/2000	29/12/2000	<input type="checkbox"/>

# ETAT DES SERVITUDES 'RISQUES' ET D'INFORMATION SUR LES SOLS

ANCIENNEMENT " ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES "

En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement

## Déclaration des sinistres indemnisés

en date du 16/04/2026 sur la commune de MANTES LA JOLIE

Type de catastrophe	Début	Fin	Publication	J.O.	Indemnisation
Inondations et coulées de boue	13/06/2006	13/06/2006	23/03/2007	01/04/2007	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	27/07/2012	02/08/2012	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	08/06/2014	08/06/2014	04/11/2014	07/11/2014	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	01/07/1993	02/07/1993	26/10/1993	03/12/1993	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	05/08/1994	05/08/1994	15/11/1994	24/11/1994	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	27/05/2005	31/05/2005	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1993	18/03/1996	17/04/1996	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1994	31/12/1998	16/04/1999	02/05/1999	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1990	12/08/1991	30/08/1991	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1991	31/07/1997	12/03/1998	28/03/1998	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012	<input type="checkbox"/>

**Cochez la case si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'indemnisations suite à des dommages consécutifs à chacun des évènements**

**Etabli le :** 16/04/2026

**Nom et visa du vendeur / bailleur :**

**Nom et visa de l'acquéreur / du locataire :**



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet  
Direction des sécurités  
Service interministériel de défense et de protection civile**

**Arrêté SIDPC n° 2021- 025 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL).**

**Le Préfet des Yvelines,  
Officier de la Légion d'honneur,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5, R.125-11, R.125-23 à R.125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques, R.563-2 à R.563-8, D.563-8-1 relatifs à la prévention du risque sismique ;

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4, L.271-5 et R.111-38 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** l'arrêté préfectoral BDSC 2018-24 du 12 février 2019 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

**Vu** le décret du 4 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BROT en qualité de Préfet des Yvelines ;

**Vu** le décret du 27 mai 2020 portant nomination de Monsieur Thomas LAVIELLE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°78-2020-09-02-003 du 1<sup>er</sup> mars 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Thomas LAVIELLE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines ;

**Sur proposition** de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement s'applique dans chacune des communes dont la liste est fixée en annexe 1 du présent arrêté.

**Article 2 :**

En application de l'article L.125-2 ou de l'article L.145-2 du code des assurances et du IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement, le vendeur ou le bailleur est tenu d'informer par écrit l'acquéreur de tout bien ayant fait l'objet d'un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle. Cette liste est consultable pour chaque commune sur le site des services de l'État : <http://www.georisques.gouv.fr/>

**Article 3 :**

L'arrêté préfectoral BDSC 2018-24 du 12 février 2019 est abrogé.

**Article 4 :**

Une copie du présent arrêté accompagnée du lien permettant d'accéder à l'Information des acquéreurs et des locataires (IAL) est adressée aux maires des communes du département et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté et son annexe seront affichés dans les mairies du département des Yvelines pendant un mois et publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

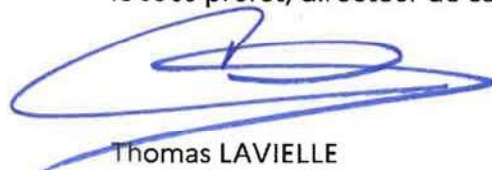
La mention de l'arrêté ainsi que ses modalités de consultation seront insérées dans le journal Le Parisien. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de sa parution au recueil des actes administratifs.

**Article 5 :**

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines, Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, Messieurs les sous-préfets des arrondissements de Saint-Germain-En-Laye et de Mantes-La-Jolie, Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Rambouillet, Madame la directrice départementale des territoires, Madame la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, Mesdames et Messieurs les maires des Yvelines, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et accessible sur le site internet de la préfecture des Yvelines.

Fait à Versailles, le **22 JUIN 2021**

Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet,



Thomas LAVIELLE



PREFECTURE DES YVELINES

# Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs Commune de MANTES-LA-JOLIE

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

## 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° 2006 - 03 du 25 janvier 2006

## 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturel : **OUI**

Inondation PPR approuvé le 30/06/2007

Inondation PPR prescrit le 28/07/1998

Inondation PSS approuvé le 08/02/1991

Inondation R111\_3 approuvé le 01/08/1990

Mouvement de terrain R111\_3 approuvé le 05/08/1986

Les documents de référence sont :

- D D R M consultable sur Internet
- PPR Inondation PSS Inondation R111\_3 Inondation R111\_3 Mouvement de terrain disponible à la mairie de MANTES-LA-JOLIE

## 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR technologique : **NON**

## 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité : **NON**

## 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

maître d'ouvrage

## préfecture des Yvelines



*Liberté . Égalité . Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES YVELINES

direction du développement durable

1, rue Jean Houdon

78010 VERSAILLES Cedex

Tél. : 01.39.49.78.00


# information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs département des Yvelines

édition du : 30/06/2007

### LÉGENDE

#### Risques naturels :

PPRi approuvé, PPRi prescrit ou article R111.3 du code de l'urbanisme

 Périmètre de risque d'inondation

PPRn approuvé, PPRi prescrit ou article R111.3 du code de l'urbanisme

 Périmètre de risque de mouvement de terrain

#### Limites :

 Départementale  Communale  Commune concernée

Sources des données :

- PPRi de la Seine/R 111.3 : DDE78, SNS, DDAF78

- PPRn : DRIRE-IdF

Fond de plan numérique : copyright Scan25® et BD Carto®, IGN

#### Avertissement :

Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur. Il est évolutif et sera mis à jour en fonction de l'état des connaissances des risques majeurs.

## commune de MANTES-LA-JOLIE

### cartographie des risques naturels prévisibles

échelle : 1/25.000<sup>e</sup>

maître d'œuvre



*Liberté . Égalité . Fraternité* Yvelines

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

35, rue de Noailles - BP.1115

78011 VERSAILLES Cedex

Tél. : 01.30.84.30.00

direction départementale  
de l'Équipement  
et de l'Agricuture

service Environnement / bureau Paysages et Risques

